

Le ministre Claude Haegi lance l'opération «Dix ans pour sauver nos rivières», qui prévoit un investissement aussi important que celui de la traversée de la Rade. Un programme démesuré qui suscite des résistances jusqu'au sein du gouvernement.

750 millions pour embellir les rivières? Une folie genevoise

DANIEL BRUNNER
ET DANIEL AUDÉTAT

Sept cent cinquante millions de francs! C'est ce que le canton de Genève prévoyait d'investir pour réaliser la traversée de la Rade. Quelques jours après le rejet de ce projet que la population a jugé démesuré, le conseiller d'Etat Claude Haegi a annoncé qu'il veut consacrer le même montant pour offrir une nouvelle vie aux ruisseaux et rivières de son canton. Le chef du Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales ne recule pas devant les superlatifs: «C'est le projet le plus ambitieux pour l'image du canton de puis des décennies.»

Les contribuables sont prévenus: Claude Haegi ne réalisera pas son grand œuvre écologique sans qu'ils ne mettent la main au portemonnaie. Le magistrat envisage d'imposer une nouvelle taxe sur la consommation d'eau. Les Genevois paient déjà 1,18 franc par mètre cube d'eau (mille litres). Si le conseiller d'Etat parvient à faire passer ses idées, cette imposition augmentera en dix ans de 1,50 franc, indexation du coût de la vie non comprise. Le prix de l'eau devrait donc plus que doubler.

Mais à quoi servira cet investis-

rechauffement de l'eau, et perturbera la faune et la flore. Le patron de l'environnement veut également améliorer la qualité de l'eau, avec, à la clé, l'agrandissement de la station d'épuration d'Aire, qui deviendra la plus importante du canton, pour la bagatelle de 250 millions.

Claude Haegi a ramassé ces intentions dans un programme baptisé «Dix ans pour sauver nos rivières», qui fait l'objet d'un projet de loi qu'étudiera une commission du Grand Conseil à la rentrée. On s'en doute, les velléités écologiques du Messie des rivières suscitent des crispations.

Claude Haegi: «Un projet ambitieux pour l'image du canton»

Au sein même du gouvernement, Philippe Joye, patron des Travaux publics, appelle à la retenue: «Avant d'amorcer cette opération, mon collègue Haegi doit nous donner une vision des conséquences tarifaires et des investissements qu'il compte entreprendre.» Soucieux de ne pas envenimer les relations au sein du collège, Philippe Joye refuse toute-

entreprise. La hausse qu'endurera l'industrie chimique est encore plus frappante: la société Givaudan-Roure devra déboursier quatre millions de francs supplémentaires pour payer les cinq millions de mètres cubes d'eau non potable qu'elle pompe elle-même.

«Nous ne voulons pas d'une taxe qui ne respecte pas le principe du pollueur-payeur», s'insurge Jean-Rémy Roulet, secrétaire économique de la Chambre de commerce et d'industrie: «Nous ne contestons pas la partie de la taxe qui est consacrée à l'épuration. Mais ce n'est pas notre problème si le bétonnage des rivières a été excessif. On ne peut pas ponctionner aussi lourdement le monde industriel dans la situation économique que nous traversons.»

Les agriculteurs sont tout aussi remontés. Charles Bosson, président de la Chambre genevoise d'agriculture, se déchaîne contre ce nouvel impôt qui condamnerait les cultures maraîchères, avides en eau. De son point de vue, le ministre de l'Environnement fait le jeu de la concurrence étrangère en pénalisant les produits indigènes.

Pour contenir la tempête, Claude Haegi a déjà dû se résoudre à des concessions. Il promet désormais que la hausse de la taxe impo-



française, l'indemnité du coût de la vie ne comprend pas le prix de l'eau qui devait donc plus que doubler.

Mais à quoi servira cet investissement de 750 millions, étalé sur dix ans? Selon Claude Haegi, l'état de santé des cours d'eau genevois est très préoccupant. Invoquant les études qu'il a commandées, le magistrat énumère les pollutions agricoles, industrielles et urbaines.

Ce n'est pas tout. Par la faute des travaux d'aménagement réalisés depuis le début du siècle, le lit de ces mêmes rivières a été corrigé, endigué, canalisé; en un mot, domestiqué. Pour Claude Haegi, ce bétonnage est intolérable: il favorise les inondations, contribue au

seuil de la Sèvre. «Sourcilieux de ne pas envenimer les relations au sein du collège, Philippe Joye refuse toutefois de commenter le projet Rivières. Il se contente de recommander une meilleure collaboration entre le département de Claude Haegi et le sien.

Ailleurs, les prises de position sont plus tranchées. Car pour les gros consommateurs d'eau, la facture que promet le ministre Haegi sera salée. Avec les quelque 280 000 mètres cubes dont il a besoin chaque année, l'Hôtel Noga Hilton, par exemple, subira un surcoût de 226 000 francs (+46%, un tarif spécifique étant appliqué aux

de Haegi a déjà dû se résoudre à des concessions. Il promet désormais que la hausse de la taxe imposée aux ménages sera limitée à 1,28 franc. Et il ne demandera aux industriels et aux agriculteurs que 0,5 centime supplémentaire par mètre cube pour financer les travaux d'aménagement des rivières. En revanche, les entrepreneurs supporteront dans les mêmes proportions que les particuliers l'augmentation de la partie de la taxe qui consacrée à l'épuration: 76 centimes.

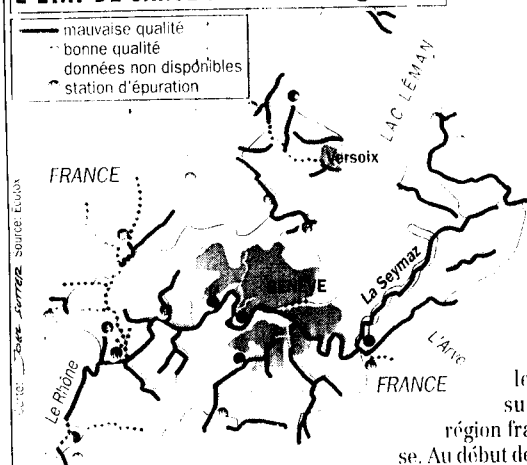
Ces concessions suffiront-elles à calmer le vent de révolte qui s'est levé sur le canton?



ASTRID BAUDET et JACQUES-ANDRÉ NAWRATIL, à Chêne-Bourg. Ils estiment à 40 millions les investissements nécessaires pour la «renaturation» de la Seymaz.

OLIVIER VOGELSANG

L'ÉTAT DE SANTÉ des cours d'eau genevois



les eaux de surface de la région franco-genevoise. Au début de son cours, la Seymaz est enterrée pour ne pas gêner les cultures. Elle apparaît à l'air libre 500 mètres après sa source.

Dans les années 20, les marais, accusés de favoriser le paludisme, ont été asséchés pour gagner des terres agricoles. Depuis, l'eau de pluie, qui n'est plus pompée par ces «ponges» naturelles, ruisselle dans la rivière et provoque des crues.

Les agriculteurs se plaignent des inondations qui nuisent à leurs cultures. En 1980, un marais de cinq hectares a été reconstitué. D'autres projets de transformation de terrains agricoles en marais sont à l'étude. Il est prévu d'indemniser les paysans pour les

Comment dépenser une fortune: l'exemple de la Seymaz

Promenade le long d'une des rivières que Claude Haegi compte «revitaliser».

terres que ces reconstitutions leur feront perdre.

■ Du béton dans la campagne

La Seymaz, dont le débit évoque davantage un bisse valaisan qu'une rivière, traverse la campagne genevoise jusqu'au pont Bochet. Deux plans inclinés en béton canalisent le ruisseau en ligne droite. L'eau, nauséabonde, est polluée par les engrais des cultures intensives.

Sous les assauts de la nature, le béton s'est fissuré par endroits. Des plaques entières ont même été arrachées. «On ne peut pas laisser la rivière dans cet état», se désole Jacques-André Nawratil, de l'Association Seymaz Rivière qui souhaite que des arbres soient plantés le long des berges pour protéger l'eau de la chaleur.

Selon les protecteurs de la nature, des retenues d'eau devraient également être aménagées pour réguler le débit et diminuer le risque d'inondations. Anne-Marie Dumonal, biologiste au centre de recherche et d'expertises en envi-

ronnement Ecotec, met en garde: «La réalisation de ces retenues d'eau, qui empièteront sur les champs, impliqueront elles aussi une indemnisation des paysans.»

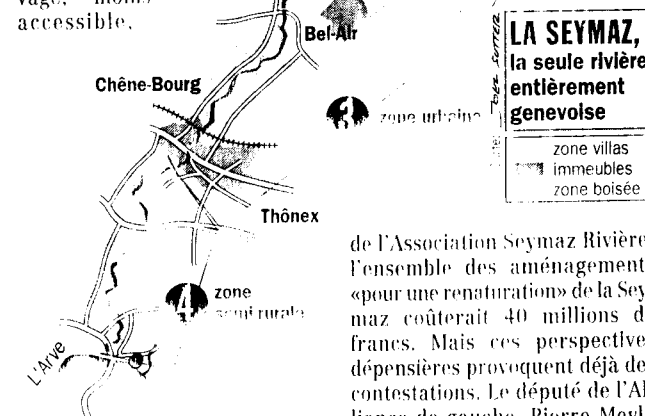
■ Un ruisseau dans la ville

Du pont Bochet jusqu'à Chêne-Bourg, la Seymaz partage son parcours entre lit naturel et lit artificiel, construit en pierres. Amenée par les nombreuses canalisations qui la draine, l'eau de pluie gonfle la rivière. Les sols bétonnés, sur lesquels les eaux glissent, ne font que renforcer ce phénomène. Gros problèmes: des immeubles, qui empiètent sur le lit de la Seymaz, se trouvent dans les zones les plus exposées aux crues.

Les amis de la Seymaz comptent sur la manne de Claude Haegi pour lutter contre le ruissellement excessif des eaux en recouvrant de végétation les surfaces bétonnées. Enfin, demandent les milieux environnementaux, le cours naturel de la rivière et ses méandres doivent être rétablis afin de ralentir la vitesse des eaux en crue.

■ La facture du retour à la nature

De Chêne-Bourg, la Seymaz parcourt la zone semi-rurale de Villette pour se jeter dans l'Arve. Son environnement se fait plus sauvage, moins accessible.



aucun sentier pédestre ne longeant le lit de la rivière. Son parcours retrouve finalement un aspect naturel. Un vrai rêve d'écologiste.

Selon Astrid Baudet, présidente

de l'Association Seymaz Rivière, l'ensemble des aménagements «pour une renaturation» de la Seymaz coûterait 40 millions de francs. Mais ces perspectives dépensières provoquent déjà des contestations. Le député de l'Alliance de gauche, Pierre Meyll, assure ainsi qu'il serait moins coûteux d'indemniser les paysans en cas de crue que de drainer les eaux. Le débat ne fait que commencer.

D. B.

Comment seront utilisés les 750 millions que le conseiller d'Etat Claude Haegi veut dépenser pour donner une nouvelle vie aux cours d'eau genevois? Pour le moment, le conseiller d'Etat n'a fait qu'évaluer un crédit-cadre. Mais les amis de la nature ont des idées très précises sur la façon d'employer cette miraculeuse fortune. Promenade en leur compagnie le long des 11 kilomètres de la Seymaz, seule rivière coulant entièrement sur le territoire du canton.

■ La résurgence des marais

La Touvière, source de la Seymaz et étendue marécageuse, récolte